

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 2726

présenté par
M. Martin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou psychique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à limiter le recours à l'assistance médicalisée active à mourir aux seuls cas de souffrance physique.